

TRANSFORMATION D'UNE SARL (EURL) EN SAS(U)

FORMULAIRES

- Formulaire M2 – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

(Si dépôt du dossier par un mandataire, joindre le pouvoir)

DOCUMENTS POUR LA SOCIETE

- 2 exemplaires enregistrés (auprès du centre des impôts) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidée la modification
- 2 exemplaires des statuts mis à jour certifié conforme par les représentants légaux
- 2 exemplaires du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 2 exemplaires du rapport du commissaire à la transformation (déposé au greffe du TC, 8 jours au moins avant la date de l'assemblée appelée à statuer sur la transformation (art R224-3 c. com.).
- Si les personnes ayant pouvoir d'engager la société, les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance ne sont pas nommés dans les statuts : 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale signé en original

DOCUMENTS POUR LES MEMBRES DE LA SOCIETE

- Pour les PCA, PCA DG, président, administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux délégués, membres du directoire ou du conseil de surveillance (à l'exception des anciens gérants de la SARL) :
 - 2 exemplaires de la Copie de la carte d'identité ou du Passeport en cours de validité
 - 2 exemplaires de l'attestation de non condamnation pénale
 - Justificatif de qualification (Copie Diplôme ou certificats de travail)
 - Attestation de suivi de stage de préparation à l'installation (le cas échéant)
- Pour les membres personnes morales
 - Extrait k bis de – de 3 mois
- Pour le représentant permanent s'il est différent du représentant légal de la société
 - Copie de la carte d'identité ou du Passeport en cours de validité
 - Attestation de non condamnation pénale
 - Copie de la décision nommant le représentant permanent
- Pour les commissaires aux comptes
 - 2 exemplaires de la lettre d'acceptation de la mission et s'il n'est pas encore mentionné sur la liste publiée, attestation d'inscription sur la liste



TARIFS

- ✓ Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
 - 157,50 €
- ✓ Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :
 - 79,38 €
 - 46.51 € pour le registre des bénéficiaires d'une société

PROCEDURE

Transmission du dossier complet, avec règlement

- Par courrier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne - Service CFE - 68 Boulevard Lundy – BP 62746 51062 REIMS CEDEX
- Par dépôt, sur rendez-vous (se munir de sa carte vitale)

CONTACTS

cfe@cm-marne.fr

www.cm-marne.fr

Sur les réseaux sociaux :

@artisanat51

03.26.40.64.94